

Contrat Local de Santé

Commune de Sartène

Etat d'avancement :
<ul style="list-style-type: none">➤ CLS signé le 6 février 2014➤ En cours de réalisation
Personnes référentes :
<ul style="list-style-type: none">➤ Commune de Sartène :<ul style="list-style-type: none">• Mme Evelyne Galloni d'Istria : Adjointe au Maire➤ Agence Régionale de Santé de Corse :<ul style="list-style-type: none">• M. Romain Alexandre : référent Animation territoriale Corse-du-Sud
Axes de travail :
<ul style="list-style-type: none">- Fédérer l'ensemble des acteurs pour coordonner la politique de santé- Mieux prendre en charge le handicap de l'enfant- Agir pour la santé des jeunes- Favoriser l'accès au soin pour les personnes vulnérables- Favoriser la prise en charge coordonnée de la personne âgée
Signataires éventuels :
<ul style="list-style-type: none">➤ Commune de Sartène :<ul style="list-style-type: none">• M. Paul QUILICHINI : Maire de la commune de Sartène➤ Agence Régionale de Santé de Corse :<ul style="list-style-type: none">• M. Jean-Jacques COIPIET : Directeur Général ARS région Corse